

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE
DU CCAS DE GAILLARD
DU 16 JUIN 2023**

Présent(e)s : Mme VINCENT
Mmes BASTIAN, KAMANDA, GALY, SIMULA
MM.COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER

Excusés : M. BLOUIN, Président
Mmes BOCCARD, KEFFIF
MM. CORNEC, PERILLON

M. CORNEC a donné procuration à M. FOURNIER

Le quorum est atteint.

Mme SIMULA est élue secrétaire de séance.

Mme VINCENT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

Mme VINCENT donne la parole à M. Denis TSCHANN, nouveau directeur de l'Action sociale qui a pris ses fonctions à la mairie de Gaillard le 27 mars 2023, pour qu'il se présente à l'assemblée.

Mme VINCENT énumère les différents points à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la commission plénière du 21 mars 2023
2. Election du Vice-Président du CCAS
3. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président ou au Vice-Président
4. Examen des subventions
5. Aides facultatives et aides d'urgence : compte-rendu des attributions décidées en commission permanente et décisions du Président
6. Questions diverses

1. APPROBATION DU PV DE LA COMMISSION PLENIERE DU 21 MARS 2023

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Mme VINCENT informe l'assemblée que conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient d'élire un Vice-Président. En raison d'un imprévu d'ordre administratif, cette élection n'a pas été réalisée au cours des séances précédentes (24.02.2023 et 21.03.2023) consécutivement à l'élection de M. BLOUIN, nouveau maire (et président de droit du CCAS).

Les membres sont invités à proposer leurs candidatures. Mme VINCENT se porte candidate.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ELIT MME VINCENT VICE-PRESIDENTE DU CCAS.

3. DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT

En application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale peut déléguer une partie de ses pouvoirs à la Présidente ou à la Vice-Présidente afin de faciliter le fonctionnement des services.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DELEGUE au Président ou à la Vice - Présidente, durant la durée de leur mandat les pouvoirs suivants :

- 1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration
- 2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue de l'article 26 du code des marchés publics
- 3° Création et modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère
- 4° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnés à l'article L.264-2

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Monsieur le Président du CCAS est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

4. EXAMEN DES SUBVENTIONS

Mme la Vice - présidente présente la demande de subvention du « Club spéléo Gaillard ».

Le projet consiste en l'organisation de sorties pour des femmes en rémission de cancer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, VALIDE UNE SUBVENTION DE 500 €

5. AIDES FACULTATIVES ET AIDES D'URGENCE : COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DECIDEES EN COMMISSION PERMANENTE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Depuis le 21 mars 2023 :

Date de la commission	Nature de l'aide	Montant attribué
07/04/23	Centre loisirs	230 €
	Auto-école	400 €
	Abonnement de bus mensuel	18 €
05/05/23	Abonnement de bus mensuel	80 €
	Dette de loyer	500 €
02/06/23	Guichet unique cantine	140 €
	Timbres fiscaux	450 €
	Abonnement bus	84 €
	Loyer	500 €
	Centre loisirs	482 €

6. QUESTIONS DIVERSES

M.COCHINAIRE informe l'assemblée qu'une recherche de locaux (70 à 80 m2) est en cours sur le territoire de l'agglomération d'Annemasse suite à la création d'une « Accorderie ».

M. FOURNIER présente les animations à venir dans les EHPAD (« Les Gentianes » et de la « Kamouraska ») de l'association le « RDV des GENKA » sur la période estivale.

Mme KAMANDA informe l'assemblée de l'arrêt, à la fin de l'année, de l'activité de « YELEN », association spécialisée dans l'accompagnement et l'accès aux droits de personnes migrantes issues de l'Afrique Sub-saharienne, dont elle est médiatrice. Une partie des activités pourrait être reprise par sa propre association « La courte échelle ».

**Les prochaines séances des commissions plénières sont prévues les
29 septembre et 1^{er} décembre 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le président du CCAS,


Antoine BLOUIN

La secrétaire de séance,


Catherine SIMULA



